



Droits associatifs - cumul poste président + trésorier

Par **Stei**, le **14/12/2009** à **13:31**

Bonjour,
le président de notre association (loi 1901) souhaite démissionner.
Je suis le trésorier.
Personne (à par moi) ne veut le remplacer.
Personne ne veut du poste de trésorier (mon poste actuel).
Ai je le droit de cumuler : président + trésorier
Dans notre règlement intérieur rien vu sur cumul de poste.
Seul besoin de 6 membres mini au conseil d'administration et c'est le cas.
bureau = président + trésorier + secrétaire = moi + moi + secrétaire
Merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **15:55**

Bonjour,
La loi de 1901 dispose que, pour créer une association, il faut être au moins 2 et, dans cette hypothèse, l'un est président et l'autre est trésorier. Donc, les fonctions de président et de trésorier ne peuvent être confiées à une seule personne. Si vous n'arrivez pas à trouver un trésorier, peut-être que vous pouvez avoir un trésorier-adjoint. Dans le cas contraire, il faut envisager la dissolution de l'association.